

Accession en QPV

(Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville)

- Les ménages doivent avoir des ressources N-2 qui ne dépassent pas le plafond suivant :



Catégorie ménage	Plafonds
1	29 037 €
2	38 776 €
3	46 632 €
4	56 296 €
5	66 226 €
6	74 636 €
Personne supplémentaire	+ 8 325 €

LE LOGEMENT

- Neuf, acheté à titre de résidence principale
- A l'intérieur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) faisant l'objet du contrat de ville signé par Caen la mer, l'Etat et leurs partenaires le 13 octobre 2015.
- Prix de vente maximum : 2755 € HT soit 2906,52 € TTC (zone B1)
- Ce dispositif est étendu aux logements situés dans un périmètre de 300 mètres dont la demande de permis de construire a fait l'objet d'un dépôt à une date postérieure à la signature du contrat de ville (13 octobre 2015) et aux logements situés entre 300 et 500 mètres autour du QPV dès lors que la demande de permis de construire est postérieure au 31 décembre 2016.



AVANTAGES FISCAUX

TVA à taux réduit de 5,5%